

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 septembre 2008
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-troisième session
Point 17 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-troisième année

**La situation en Afghanistan et ses conséquences
pour la paix et la sécurité internationales****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Le présent rapport constitue une mise à jour des faits nouveaux intervenus en Afghanistan depuis le rapport précédent du Secrétaire général en date du 6 mars 2008 (A/62/722-S/2008/159). La situation est devenue plus difficile depuis mars. Le Secrétaire général appelle l'attention sur la multiplication des attaques menées par des éléments antigouvernementaux et leur recours à des tactiques asymétriques. Des progrès ont été accomplis dans les préparatifs pour l'enregistrement des électeurs, de même que dans la lutte contre les stupéfiants, avec une diminution de la culture du pavot et de la production d'opium. Une attention particulière est consacrée à l'augmentation du nombre des victimes civiles du fait principalement des activités antigouvernementales mais aussi des conséquences fortuites des opérations des forces progouvernementales. Le Secrétaire général estime que la situation humanitaire en Afghanistan empire et il souligne la gravité de l'insécurité alimentaire dans le pays. Par ailleurs, il décrit les réformes du processus de décision du Conseil commun de coordination et de suivi et les faits nouveaux intervenus dans les domaines de l'égalité des sexes, de la gouvernance et de la lutte antimines. Les opérations de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan sont décrites et des observations formulées en ce qui concerne les priorités pour le Gouvernement afghan, la communauté internationale et la Mission au cours des mois à venir.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application des résolutions 62/6 de l'Assemblée générale et 1806 (2008) du Conseil de sécurité, dans laquelle ce dernier a décidé de proroger le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) jusqu'au 23 mars 2009. J'y passe en revue la situation en Afghanistan et les activités de la MANUA depuis mon rapport précédent sur la situation dans ce pays et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales, en date du 6 mars 2008 (A/62/722-S/2008/159), et mon rapport spécial, en date du 3 juillet 2008 (S/2008/434). Le Conseil a par ailleurs entendu des exposés sur la situation en Afghanistan le 12 mars 2008, au sujet des conclusions de la Conférence de soutien à l'Afghanistan tenue à Paris le 10 juillet 2008, et au sujet des pertes infligées à la population à Shindand, le 26 août 2008.

II. Généralités

2. La situation générale en Afghanistan s'est beaucoup compliquée depuis mon rapport précédent. Bien que les capacités de l'Armée nationale afghane et des forces internationales aient été renforcées, la situation sur le plan de la sécurité s'est considérablement détériorée. L'influence des insurgés s'est étendue au-delà des zones traditionnellement instables et s'est intensifiée dans les provinces voisines de Kaboul. Les incidents liés aux activités transfrontières menées depuis le Pakistan se sont sensiblement multipliés, et les moyens utilisés sont en outre devenus plus sophistiqués. La dépendance des insurgés vis-à-vis des tactiques asymétriques est également à l'origine de la forte augmentation du nombre de victimes parmi les civils. Des civils trouvent aussi la mort en conséquence des opérations militaires menées par les forces afghanes et les forces de sécurité internationales, en particulier lorsque les insurgés se dissimulent dans les zones habitées. La multiplication des attentats, de plus en plus meurtriers, visant des cibles liées à l'aide et des organisations non gouvernementales (ONG) constitue un nouveau sujet d'inquiétude.

3. La situation humanitaire s'est elle aussi détériorée, en partie à cause du conflit en cours et en partie en conséquence de la coïncidence des crises. Le problème humanitaire le plus urgent tient au fait que la sécheresse et le cours mondial élevé des denrées alimentaires ont entraîné des pénuries de vivres dont souffre un sixième de la population du pays. Cette situation exige une intervention urgente, dans une perspective à court aussi bien qu'à long terme.

4. Des changements encourageants ont toutefois été observés durant la période considérée. Comme je l'avais exposé plus en détail dans mon rapport spécial (S/2008/434), la Conférence de soutien à l'Afghanistan tenue à Paris le 12 juin 2008 a débouché sur l'adoption de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan. La Stratégie, avec la Déclaration de Paris, a défini une feuille de route pour les initiatives futures que le Gouvernement afghan et la communauté internationale engageront en vue d'assurer la sécurité et la prospérité du peuple afghan. Les participants à la Conférence ont souligné leur attachement à cette feuille de route en s'engageant à verser 21,4 milliards de dollars pour contribuer au développement de l'Afghanistan. La mise en œuvre de la Stratégie et de la Déclaration de Paris est engagée. Pour que les fonds promis aient l'utilité requise, il faudra mener des activités considérables de renforcement des institutions et

s'employer simultanément à améliorer la qualité de la gouvernance. Pour ce qui est du rôle de la communauté internationale, il demeure indispensable de mieux coordonner et harmoniser les programmes d'assistance.

5. Le nombre de provinces où le pavot n'est plus cultivé est passé de 13 à 18, selon les résultats de la dernière enquête en date menée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), ce qui est un autre élément positif. L'enquête indique en outre que la superficie totale des terres utilisées pour la culture du pavot a diminué de 19 %, ce qui s'est traduit par une réduction de 6 % du volume de la production (l'augmentation du rendement a malheureusement atténué les effets de la réduction des cultures dans les zones concernées). L'essentiel de la culture du pavot est désormais concentré dans quelques provinces, Helmand étant la plus importante. Les activités visant à l'élimination de la culture de l'opium ont été modestes par rapport aux objectifs fixés pour 2008 et leur coût en termes de vies humaines a été élevé. Les revenus provenant de l'économie illégale liée à l'opium continuent de financer l'insurrection.

6. Au vu d'une situation qui s'est à l'évidence compliquée au cours des derniers mois écoulés, je voudrais insister sur le consensus obtenu à la Conférence de Paris : une action décisive doit être engagée pour pallier les graves déficiences en matière de gouvernance et mettre l'assistance internationale à la hauteur de la Stratégie. Nous sommes à un moment crucial de notre action en Afghanistan. Une « percée politique » s'impose pour inverser les tendances négatives et accélérer les progrès là où des résultats positifs ont été enregistrés. La MANUA et mon Représentant spécial sont prêts à jouer leur rôle dans la mobilisation des efforts à l'appui du programme fixé à Paris. Cela ne sera possible que si à la fois le Gouvernement afghan et la communauté internationale sont disposés à prendre de difficiles décisions de principe et restent déterminés à les mener à leur terme.

III. Faits nouveaux marquants dans la situation politique

A. Assemblée nationale, partis politiques et élections

7. Durant la période considérée, l'Assemblée nationale a mis en œuvre un programme législatif relativement intense et adopté des lois sur la fonction publique, la santé publique et les partis politiques. Le budget national a également été adopté avant le 21 mars 2008, qui marque le commencement de l'année budgétaire. La loi sur les médias et la loi sur la Commission chargée de l'application de la Constitution ont été adoptées par l'Assemblée nationale à la majorité des deux tiers, après l'opposition de vetos présidentiels.

8. Par ailleurs, la persistance du désaccord au sein de l'Assemblée nationale au sujet du nombre de sièges réservés aux Kuchis (nomades) à la Wolesi Jirga (chambre basse) a conduit à une impasse lorsque les parlementaires Kuchis ont refusé d'assister aux séances parlementaires plusieurs semaines durant. La chambre basse n'a donc pas obtenu le quorum et n'a pas été en mesure d'adopter la loi électorale. La législation en vigueur disposant qu'aucune nouvelle loi électorale ne peut être adoptée dans l'année qui précède les prochaines élections, les élections à la présidence et au conseil provincial se tiendront sous le régime de la loi électorale en vigueur, adoptée en 2005.

9. Sur une note plus positive, la chambre basse a adopté, après d'intenses débats, un projet de loi sur la Commission électorale indépendante, amendant la loi antérieure sur l'organisation des élections. Les principaux changements incluent une disposition aux termes de laquelle les commissaires chargés des élections seront désignés par le Président et leur nomination confirmée par la chambre basse. Le projet de loi doit maintenant être adopté par la Meshrano Jirga (chambre haute de l'Assemblée nationale) et signé par le Président avant d'entrer en vigueur.

10. Le Cabinet a approuvé la proposition de la Commission électorale indépendante d'organiser l'enregistrement des électeurs en quatre phases, étalées entre le 6 octobre 2008 et le 3 février 2009. La Police nationale afghane aura la responsabilité première en matière de sécurité, avec l'appui de l'Armée nationale afghane et de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS). L'enregistrement des électeurs et les élections elles-mêmes seront préparés et organisés par la Commission électorale indépendante avec l'appui de la communauté internationale. Suite à une demande du Président Karzaï, l'ONU coordonnera l'action internationale et fournira une assistance technique par le canal du projet du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) intitulé « Enhancing Legal and Electoral Capacity for Tomorrow » (ELECT). Les donateurs ont déjà versé de généreuses contributions au PNUD pour le volet enregistrement des électeurs. Un autre appel aux donateurs pour le volet élections sera lancé début novembre 2008, une fois que le budget aura été arrêté.

11. En prévision des élections à venir, les partis politiques ont intensifié leurs activités. De grandes assemblées ont été convoquées à Kaboul et Jalalabad par Afghan-i Millat, Hezb-i Islami, Junbesh-i Milli et plusieurs partis plus petits. Le Front national uni, coalition de 18 partis, a commencé à formuler les grands axes d'un programme et à chercher un président. Plus de 110 partis politiques ont été enregistrés.

B. Contexte régional

12. L'importance du rôle que les pays voisins et les partenaires régionaux de l'Afghanistan peuvent jouer à l'appui du développement et de la stabilité dans ce pays est de plus en plus mise en avant, et ce à juste titre. Les possibilités offertes par le commerce et le transit, l'intégration du marché de l'énergie et les infrastructures routière et ferroviaire sont en première place dans les programmes bilatéraux et multilatéraux, aux côtés de la coopération dans la lutte contre le terrorisme et le commerce illégal de drogues. C'est dans cet esprit que le Président Karzaï a assisté au Sommet de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) tenu à Colombo (Sri Lanka) les 1^{er} et 2 août, et au Sommet de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, organisé à Douchanbé (Tadjikistan) les 27 et 28 août.

13. L'un des résultats capitaux des initiatives de coopération régionale est l'accord conclu entre l'Afghanistan, l'Inde, le Pakistan et le Turkménistan en vue d'entreprendre la construction d'un gazoduc transafghan en 2010. La République islamique d'Iran a par ailleurs conclu avec l'Afghanistan un mémorandum d'accord sur le commerce bilatéral et a accepté de construire à Kaboul un centre pour la formation des enseignants. Lors d'une récente réunion de la Commission tripartite, à laquelle ont participé des représentants de l'Afghanistan, du Pakistan et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Pakistan a accepté de

revoir le calendrier des rapatriements au-delà de 2009 et d'assurer des retours volontaires, effectués dans la dignité, en toute sécurité et progressivement. Enfin, en mai 2008, l'Afghanistan, l'Iran et le Pakistan ont convenu à Téhéran d'une « initiative triangulaire » conçue pour resserrer la coopération en matière de lutte contre les stupéfiants, notamment en créant une cellule conjointe de planification, basée à Téhéran, qui facilitera l'échange d'informations et les interventions menées conjointement dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants. L'ONUDC a été invité à faire office de secrétariat de cette initiative.

14. Les relations entre l'Afghanistan et le Pakistan sont dominées par les débats autour de l'intensification des activités transfrontières de l'insurrection, question qui dans le passé a semblé alimenter un climat de suspicion et de récrimination, chaque Gouvernement accusant l'autre à différentes occasions de déployer des efforts insuffisants pour lutter contre le terrorisme et d'intervenir dans ses affaires internes. Le 9 juillet, les Ministres des affaires étrangères de l'Afghanistan et du Pakistan ont assisté à une réunion du Conseil de sécurité sur la situation en Afghanistan. L'un et l'autre ont souligné les liens étroits entre leurs deux pays et la nécessité d'une coopération accrue pour tirer parti des possibilités offertes en matière économique et faire face à l'insécurité. Le 2 août, en marge du Sommet de l'ASACR tenu à Colombo, le Président Karzaï et le Premier Ministre du Pakistan, Syed Yousaf Raza Gillani, ont accepté de reprendre un certain nombre d'activités bilatérales, notamment la planification de la prochaine assemblée sur la paix. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, Makhdoom Shah Mahmood Qureshi, et le chef d'état-major du Pakistan, Ashfaz Parvez Kayani, se sont également rendus en Afghanistan pour participer à des travaux sur la coopération bilatérale et les problèmes liés à la sécurité. Le 9 septembre, le Président Karzaï a assisté à la cérémonie de prestation de serment du Président du Pakistan, Asif Ali Zardani, à Islamabad, et s'est dit optimiste quant aux relations entre les deux pays.

15. À l'occasion de ses visites à Islamabad et Téhéran, mon Représentant spécial a examiné les questions touchant à la coopération bilatérale et régionale, en particulier celle de la lutte contre les stupéfiants et celle des réfugiés. Il a souligné le rôle central que les deux pays ont à jouer dans l'instauration de la stabilité en Afghanistan et dans la région, et les possibilités en matière de développement économique régional. Il a offert de fournir une assistance conformément à son mandat. À Islamabad, le Représentant spécial a fait valoir qu'il importait de renforcer le dialogue politique entre les deux pays et de donner suite à l'assemblée sur la paix, tenue à Kaboul en août 2007.

IV. Sécurité

16. Depuis la publication de mon rapport spécial (S/2008/434), la situation en matière de sécurité s'est considérablement détériorée. Le nombre d'incidents touchant à la sécurité est passé à 983 en août, chiffre le plus élevé depuis la chute des Taliban en 2001, qui représente une augmentation de 44 % par rapport à août 2007. Si les affrontements entre les forces afghanes et les forces de sécurité internationales, d'une part, et les insurgés, de l'autre, ont continué de croître en nombre et en intensité, les attaques asymétriques menées par les insurgés se sont davantage encore multipliées.

17. Trois tendances peuvent être observées dans le contexte de cette détérioration : une action plus concentrée des groupes insurgés dans des zones auparavant stables; une planification plus sophistiquée des opérations menées par les insurgés, en particulier les attaques asymétriques; une augmentation du nombre de victimes civiles.

18. Si l'insurrection reste essentiellement concentrée dans le sud et l'est du pays, où elle a toujours été forte, son influence s'est accrue dans des zones auparavant relativement calmes, y compris les provinces les plus proches de Kaboul. La détermination des insurgés s'est aussi manifestée à l'occasion de deux attentats particulièrement audacieux visant la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), l'un ayant directement visé un avant-poste américain de la FIAS à Nuristan, en juillet, l'autre ayant consisté à tendre une embuscade aux forces françaises de la FIAS dans la province de Kaboul, en août. Des attentats ont également visé la capitale elle-même, notamment lors de la parade militaire du 27 avril, en présence du Président Karzaï, de son Cabinet et de l'Assemblée nationale afghane, et l'attentat-suicide perpétré en juillet contre l'ambassade de l'Inde, qui a causé la mort de 54 civils. Le fait que les insurgés soient en mesure de mener des opérations dans la capitale témoigne de la sophistication croissante des moyens dont ils disposent. Toutefois, si les insurgés ont pu perpétrer quelques attentats majeurs dans la capitale, le nombre total des incidents liés à la sécurité y a diminué, ce qui reflète la capacité accrue des services de renseignement et des forces de sécurité afghans.

19. La tendance observée en 2007 dans les tactiques de l'insurrection – des affrontements avec les forces de sécurité aux attentats à caractère asymétrique – s'est poursuivie et intensifiée en 2008. Il en est résulté une forte augmentation du nombre de victimes parmi la population civile : plus d'un tiers des 3 800 personnes auxquelles la violence liée à l'insurrection a coûté la vie jusqu'à la fin juillet étaient des civils. Cette évolution tient dans une large mesure à un nombre limité d'attaques meurtrières menées dans des zones très densément peuplées par des civils, comme dans le cas de l'attentat contre l'ambassade de l'Inde à Kaboul. Les opérations menées par la force internationale et les forces de sécurité afghanes ont fait elles aussi un plus grand nombre de victimes parmi les civils.

20. Une autre tendance inquiétante est l'augmentation sensible du nombre d'attentats visant le personnel, les convois et les installations humanitaires. En 2008, les programmes humanitaires et de développement ont ainsi été la cible de plus de 120 attentats, au cours desquels 30 personnes ont été tuées et 92 enlevées. Cela inclut l'embuscade tendue par des militants présumés du Hezb-i Islami/Haqani à un véhicule du Comité international de secours le 13 août, dans la province de Logar, à 50 kilomètres au sud de Kaboul, au cours de laquelle trois travailleuses humanitaires et leur chauffeur afghan ont été abattus. Le 26 août, un humanitaire japonais a été enlevé puis assassiné dans la province de Nangarhar. Au moins 22 convois organisés sous contrat du Programme alimentaire mondial ont été attaqués, détruits ou pillés. Les attentats contre des écoles se sont poursuivis, avec 113 incidents signalés entre janvier et août 2008 : 47 écoles ont été incendiées et 12 ont été la cible d'attentats, ce qui a fait 12 morts et 8 blessés.

21. Le 14 septembre, un convoi transportant du personnel médical de l'ONU qui procédait à des vaccinations contre la polio a été la cible d'un attentat-suicide à la voiture piégée, dans le district de Spin Boldak de Kandahar. Deux médecins sous

contrat de l'Organisation mondiale de la Santé et un chauffeur de la MANUA ont été tués. Les Taliban ont revendiqué la responsabilité de cet attentat.

22. La situation en matière de sécurité a compromis l'exécution du mandat de la MANUA. Le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU considère environ 90 des presque 400 districts comme des zones « extrêmement dangereuses ». Selon les chiffres du Gouvernement afghan, 12 districts sont entièrement hors de son contrôle. L'accès est rendu encore plus difficile par les tactiques agressives des insurgés qui s'emploient à isoler les principaux centres provinciaux. Par conséquent, même les zones dans lesquelles la situation sur le plan de la sécurité est acceptable deviennent de plus en plus inaccessibles aux Nations Unies, au Gouvernement et aux acteurs non militaires.

V. Secteur de la sécurité et état de droit

A. Forces nationales de sécurité afghanes

23. L'Armée nationale afghane a continué de se développer et compte désormais plus de 62 000 hommes. Suite à une demande du Ministre afghan de la défense, le Conseil commun de coordination et de suivi a accepté à sa neuvième réunion, tenue le 9 septembre, de faire passer de 88 000 à 122 000 hommes le plafond fixé pour les recrutements d'ici à 2012, montrant ainsi que le Gouvernement afghan est prêt à assurer avec des responsabilités de plus en plus grandes la sécurité du pays. Une autre avancée majeure en ce sens a été enregistrée le 30 août, lorsque les forces nationales de sécurité afghanes dirigées par l'Armée nationale afghane ont assumé la responsabilité principale de la sécurité à Kaboul.

24. La réforme et la réorganisation de la Police nationale afghane ont quant à elles été plus lentes et moins réussies. Quelque 70 % des 82 000 hommes que compte cette force seraient disponibles. Les programmes de développement axés sur les districts et de réforme à l'intérieur des districts menés par les États-Unis d'Amérique sont destinés à améliorer la qualité de la formation et de la direction dans 42 districts, en particulier dans le sud touché par l'insurrection.

25. De graves lacunes demeurent toutefois pour ce qui est de la formation et de l'équipement de la police. La Police nationale afghane étant la seule force de sécurité à conserver une présence durable dans les communautés de l'ensemble du pays, ses défaillances ont de graves conséquences. Une force de police qui est faible, inefficace ou suscite la méfiance devient un obstacle lorsqu'il s'agit d'engager une véritable action anti-insurrectionnelle, de lutter contre la criminalité et de faire respecter l'état de droit, d'instaurer une présence gouvernementale stable dans les provinces instables et de faire en sorte que les routes d'importance cruciale restent sûres et accessibles. La police des frontières est quasi inexistante le long d'importantes portions de la frontière afghane et n'est pas en mesure d'empêcher la contrebande et le trafic de drogues à grande échelle. L'insuffisance des effectifs, de la formation et de l'équipement a contribué aux pertes très élevées parmi la Police nationale afghane : 720 policiers avaient été tués depuis mars. Enfin, la corruption reste un problème. Des informations crédibles font état de postes de police, en particulier dans les couloirs lucratifs de transit et trafic de drogues, qui seraient « vendus » pour d'importantes sommes d'argent.

26. Étant donné l'importance cruciale de la police, il est indispensable d'engager une initiative globale pour renforcer et accroître sa capacité et lui donner les moyens de mener à bien les tâches essentielles. Le 31 août, le Conseil international de coordination de la police a adopté des principes concernant la Police nationale afghane, conformément aux décisions prises à l'issue de la septième réunion du Conseil commun de coordination et de suivi. Mettre en œuvre ces principes suppose que l'on parvienne à assurer la cohérence des mesures de réforme engagées. Cela exige aussi des ressources supplémentaires, en particulier du personnel de formation et d'encadrement fourni par la communauté internationale et à même d'être déployé au niveau des districts, ainsi qu'un équipement suffisant pour la force de police.

B. Forces internationales et coordination civilo-militaire

27. La Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), qui compte désormais 55 000 hommes, a renforcé sa présence dans l'est et dans l'ouest, ainsi que dans les provinces de Kapisa, Logar et Wardak, aux alentours de Kaboul. Le général David McKiernan, commandant de la FIAS, a pris la responsabilité du commandement des forces américaines en Afghanistan n'appartenant pas à la FIAS, ce qui a favorisé la cohérence du commandement. La FIAS a entrepris de revoir le concept d'équipe de reconstruction de province, l'objectif étant de préparer la transition vers une direction civile et afghane dès que possible. La coordination des politiques liées à l'équipe de reconstruction de province sera dorénavant confiée à la Direction indépendante de la gouvernance locale, créée en 2007 par le Président Karzaï aux fins d'instaurer une gouvernance mieux étayée dans les provinces et les districts instables.

C. État de droit

28. Au cours de la période considérée, on a pu observer des améliorations graduelles dans le secteur de la justice, qui demeure l'un des secteurs d'activité les plus difficiles et les plus essentiels. Après l'adoption de la Stratégie nationale pour le secteur de la justice et du Programme national pour la justice en mars 2008, les trois institutions chargées de l'administration de la justice (Ministère de la justice, Cour suprême et Bureau du Procureur général) ont mis en place un comité de surveillance des programmes, avec l'assistance de la Banque mondiale.

29. Par ailleurs, le Bureau du Procureur général et le Ministère de l'intérieur ont créé une commission mixte chargée d'élaborer un projet de directives relatives à la coopération entre la police et le parquet dans le cadre de la détection des infractions et des enquêtes. Fin juillet, la première assemblée générale de l'Association du barreau afghan indépendant s'est réunie à Kaboul pour décider de sa constitution et élire ses responsables. Le nombre d'avocats inscrits en Afghanistan a triplé, passant de 200 en 2007 à près de 600 en 2008, dont 130 femmes. Avec l'appui du PNUD, la MANUA a maintenant déployé dans chacun de ses bureaux régionaux des spécialistes de l'état de droit chargés de diriger la coordination de l'appui international au secteur de la justice.

30. Dans le domaine de la réforme de la justice, le Gouvernement a adopté des lois sur le terrorisme, les enlèvements et la traite d'êtres humains, ainsi qu'une loi sur la création du Bureau de surveillance de haut niveau chargé de la lutte contre la

corruption. Pour ce qui est de l'application régulière des règles de procédure, le Service législatif du Ministère de la justice a achevé le projet de nouveau code portant sur tous les aspects de la procédure pénale, qu'un groupe mixte d'experts afghans et internationaux est en train d'examiner.

31. La poursuite des progrès est compromise du fait que la Cour suprême, le Bureau du Procureur général et le Ministère de la justice souffrent d'un manque chronique de ressources, de l'absence d'une infrastructure adéquate et d'une pénurie de juges et de procureurs qualifiés, expérimentés et formés. Si la formation s'est améliorée, la réforme relative aux salaires et aux classes se fait lentement. Il demeure difficile de recruter et de retenir des fonctionnaires compétents et les actes de corruption et d'intimidation restent choses courantes parmi les hauts responsables. Il n'existe pas de mécanismes efficaces de discipline et de contrôle de la déontologie garantissant le respect d'une procédure régulière, ni non plus d'examen systématique et de suivi des affaires.

32. Les prisons et les centres de détention afghans restent très délabrés. Les établissements pour mineurs sont trop peu nombreux et sont aussi bien des maisons louées que des bâtiments où les jeunes détenus sont mêlés aux condamnés adultes. En juillet et août, trois prises d'otage, liées à trois incidents distincts, ont eu lieu à la prison centrale de Pol-i-Charkhi, à Kaboul. En conséquence de l'insuffisance des moyens dont dispose le système pénitentiaire, l'Armée nationale afghane a dû assumer certaines responsabilités pour assurer la sécurité des prisons. Il est crucial d'augmenter les investissements en faveur de l'Administration centrale des prisons pour régler les problèmes qui persistent dans le système pénitentiaire, qui vont de la médiocrité de l'alimentation à l'assainissement en passant par la formation à la gestion des crises.

D. Lutte antimines

33. Au cours du premier semestre 2008, le Centre de coordination pour l'action antimines de l'ONU en Afghanistan, avec l'appui du Gouvernement, a détruit 38 297 mines antipersonnel, 419 mines antichars et 957 362 restes explosifs de guerre; il a en outre sensibilisé 760 434 hommes, femmes et enfants au danger des mines. Plus de 80 % des objectifs urgents de la lutte antimines énoncés dans le Pacte pour l'Afghanistan ont été atteints, mais des déficits de financement risquent de compromettre le programme en 2009. S'il n'y est pas remédié, ces déficits entraîneront une réduction sensible des produits opérationnels. L'Afghanistan pourrait en conséquence ne pas être en mesure de s'acquitter des obligations auxquelles il est tenu par la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, le Pacte pour l'Afghanistan et les objectifs du Millénaire pour le développement.

E. Lutte contre les stupéfiants

34. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a publié le 27 août les résultats de l'*enquête 2008 sur l'opium en Afghanistan*. Comme il est indiqué plus haut au paragraphe 5, l'enquête a révélé que la culture du pavot à opium a diminué de 19 % et la production de 6 %. Grâce aux activités menées au cours de l'année écoulée, le pavot d'opium n'est désormais plus cultivé dans plus de la moitié des

34 provinces du pays. La production de pavot n'est donc plus désormais un phénomène touchant l'ensemble de l'Afghanistan mais elle est plutôt concentrée dans les zones où les groupes d'insurgés et de criminels organisés sont particulièrement actifs. Actuellement, 98 % du pavot d'opium sont cultivés dans sept provinces du sud et du sud-ouest : Farah, Helmand, Kandahar, Nimroz, Uruzgan et, dans une moindre mesure, Day Kundi et Zabul. L'ONUDC a signalé que les rendements ont en fait augmenté en 2008 et que seulement 5 480 hectares de culture sur les 50 000 prévus ont été détruits. Ces résultats ont également été obtenus à un coût humain élevé, 77 membres de la force d'élimination du pavot ayant été tués, soit un nombre six fois plus élevé que l'année précédente.

35. La baisse des cultures est attribuée aux effets conjugués d'une amélioration de la gouvernance et des mauvaises conditions climatiques, y compris le froid et la sécheresse. Des campagnes actives de sensibilisation du public ont également joué un rôle important. Pour que le nombre des provinces où le pavot n'est plus cultivé continue d'augmenter, ces campagnes de sensibilisation doivent s'accompagner de programmes de développement de l'agriculture et de substitution et d'activités d'interdiction des stupéfiants et de lutte contre la corruption.

36. La mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la drogue, une priorité fixée à la septième réunion du Conseil commun de coordination et de suivi en février 2008, est toujours lente. Une approche régionale a été arrêtée et l'élaboration de plans provinciaux de lutte contre les stupéfiants est en cours. Malheureusement, on n'est toujours pas parvenu à s'entendre sur un mécanisme de financement pour ces plans provinciaux. À ce jour, le Fonds d'affectation spéciale pour la lutte antidrogue a approuvé plus de 60 projets en vue de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie ainsi que l'Initiative de récompense des bons résultats, un guichet de financement distinct au titre du Fonds d'affectation spéciale, pour un montant total de 61 millions de dollars. À la suite d'un examen en 2007 et de consultations approfondies, le Gouvernement a formulé une proposition sur la réforme et la restructuration du Fonds d'affectation spéciale pour la lutte antidrogue, qui a été entérinée par le sous-comité du Conseil des ministres sur les stupéfiants. Le Fonds d'affectation spéciale, qui a été réactivé en juin, a approuvé un montant total de plus de 20 millions de dollars en appui à des projets de développement dans 14 provinces. Toutefois, l'accord sur la restructuration à long terme du Fonds d'affectation spéciale reste dans l'impasse. La lutte contre les stupéfiants est par ailleurs entravée par le fait que les hauts fonctionnaires du Gouvernement qui veulent s'attaquer sérieusement au problème sont de plus en plus souvent intimidés, tandis que les fonctionnaires corrompus et les trafiquants de drogue continuent d'opérer en toute impunité. Dans un incident particulièrement troublant, le chef de la cour d'appel du Tribunal spécial pour la lutte antidrogue a été abattu le 4 septembre alors qu'il se rendait au travail à Kaboul.

37. Les acteurs internationaux en Afghanistan, tant civils que militaires, ont manifesté récemment un regain d'intérêt pour la lutte contre l'approvisionnement en précurseurs chimiques destinés à la fabrication illicite de l'héroïne dans le pays. Le 11 juin 2008, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1817 (2008) dans laquelle il a engagé les États Membres à renforcer la coopération en matière de surveillance du commerce international des précurseurs chimiques de manière à empêcher que ces substances soient détournées vers le marché illicite. Les efforts de coordination entre l'ONUDC et les principaux acteurs régionaux et internationaux qui luttent contre les groupes de trafiquants de précurseurs se sont sensiblement améliorés. Les

autorités nationales du Pakistan et de l'Iran, entre autres pays voisins, ont effectué de très importantes saisies d'anhydride acétique, les premières depuis 2001. Les opérations en Afghanistan ont permis de disposer d'un plus grand nombre d'informations stratégiques et une initiative régionale visant à identifier les opiacés et les précurseurs chimiques grâce à des examens de police scientifique a été lancée sous la conduite de l'ONUDC.

38. L'Organe international de contrôle des stupéfiants joue un rôle de premier plan en matière de contrôle des précurseurs. Il a fourni une formation aux autorités afghanes et recommandé au Gouvernement des mesures spécifiques pour assurer le contrôle des précurseurs. Cette année, il a lancé une initiative intitulée « Projet Cohésion » pour échanger des informations sur les détournements de précurseurs d'héroïne et contrôler la circulation des produits chimiques et les opérations de répression. Du fait de l'intensification des activités d'interdiction internationales et de l'amélioration de l'échange d'informations sur les cargaisons et les saisies de produits chimiques servant à la fabrication de l'héroïne, on a enregistré une augmentation du nombre des détournements vers l'Afghanistan qui ont été identifiés. Par ailleurs, après plusieurs années au cours desquelles il y avait eu très peu de saisies d'anhydride acétique, plus de 20 cas de saisies ou de cargaisons suspectes dans le cadre du commerce international ont récemment été enregistrés. On a donc ainsi empêché plusieurs centaines de tonnes d'anhydride acétique d'atteindre l'Afghanistan.

39. Il importe que les gouvernements intensifient leur participation aux activités menées par l'Organe international de contrôle des stupéfiants et par l'ONUDC pour empêcher le détournement et le trafic de précurseurs des pays exportateurs vers l'Afghanistan et les pays voisins. Il importe également de continuer d'aider le Gouvernement afghan à renforcer les capacités des organes chargés de la lutte contre les stupéfiants et des laboratoires d'examen de police scientifique en matière d'interdiction et d'enquête.

VI. Gouvernance

40. La nécessité d'améliorer la gouvernance était un thème majeur de la Conférence de Paris. Quelques progrès ont été accomplis dans ce domaine. L'adoption d'une loi anticorruption, la création d'un Office supérieur de contrôle pour lutter contre la corruption et le plan de mise en œuvre, à partir de septembre 2008, de la réforme des traitements et de la classification dans cinq ministères sont autant d'indications qui témoignent de la volonté du Gouvernement afghan d'honorer résolument les engagements qu'il a pris à la Conférence de Paris.

41. D'autres signes révélateurs sont notamment la présentation, fin juin 2008 par la Commission interinstitutionnelle sous la conduite du Président de la Cour suprême, M. Azimi, d'une stratégie de lutte contre la corruption. Ces mesures initiales doivent être suivies de la mise en place d'instruments efficaces de lutte contre la corruption ainsi que d'un engagement politique visible et systématique en faveur de la lutte contre ce fléau.

42. Une fois que le Conseil des ministres a entériné le plan stratégique quinquennal de la Direction indépendante de la gouvernance locale, le Gouvernement a commencé à préciser les fonctions des administrations locales et à améliorer l'efficacité de l'administration au niveau infranational.

43. Afin d'améliorer les capacités des fonctionnaires afghans, l'Institut de formation à l'administration publique a commencé à former les nouveaux diplômés d'université et à offrir des cours de recyclage aux fonctionnaires en service. Le projet de formation des cadres de la fonction publique, qui est financé par le PNUD, aide l'Institut de formation à l'administration publique à organiser des programmes de formation des cadres à l'intention des fonctionnaires de différents ministères techniques et à adapter les programmes aux besoins de l'Institut, garantissant ainsi la viabilité de ces programmes de formation.

44. La Direction indépendante de la gouvernance locale a signé des accords avec l'Inde et la République islamique d'Iran pour élargir la formation à l'administration publique, qui est nécessaire pour répondre aux besoins de l'Afghanistan. Le Gouvernement a également créé un Institut national de gestion et d'administration pour former les futurs administrateurs et gestionnaires, les étudiants venant de toutes les provinces du pays.

45. Malgré ces faits nouveaux positifs, le principal problème qui se pose au gouvernement central à cet égard est de créer les capacités au niveau infranational, l'action dans ce domaine étant encore entravée par le manque de moyens et de ressources, ainsi que par la corruption.

VII. Droits de l'homme

46. L'Afghanistan continue de faire face à de graves lacunes en matière de droits de l'homme, notamment liées à l'incidence de l'escalade du conflit sur les civils, à la généralisation de l'impunité, à l'absence d'un appui décisif des pouvoirs publics au processus de justice transitionnelle, à la faiblesse du système judiciaire et aux menaces contre les médias de la part d'acteurs aussi bien étatiques que non étatiques. Un grand nombre de ces déficiences contribuent également au niveau élevé de la pauvreté en Afghanistan, qui touche 42 % de la population.

47. Le climat d'impunité perpétue la notion que le crime et l'abus de pouvoir sont des phénomènes acceptables. Cela compromet l'action menée pour assurer l'état de droit, notamment pour offrir des recours aux victimes de violations des droits de l'homme et garantir l'accès à des processus judiciaires justes et crédibles.

48. En dépit des appels répétés de la part des Afghans, y compris des groupes de victimes, la mise en œuvre du Plan d'action paix, justice et réconciliation bénéficie d'un appui politique très limité. Les organisations de la société civile sont de plus en plus préoccupées par cette question et ont bien accueilli les initiatives de la MANUA et de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan pour sensibiliser aux questions de réconciliation nationale.

49. Des mesures ont été prises à cet égard pour renforcer les moyens nationaux en matière d'examen de police scientifique pour les enquêtes sur les charniers et la préservation de ces sites. L'ONU a fourni, par exemple, des services techniques aux opérations d'analyse scientifique ad hoc effectuées pour identifier les restes de l'ancien Président Daud Khan, qui avait été tué en 1978 avec sa famille et des membres de son personnel. Cela témoigne des efforts visant à réunir des preuves irréfutables pour établir la vérité sur le passé.

50. Des mesures extrajudiciaires continuent d'être utilisées pour taire la critique et les opinions religieuses et politiques dissidentes. Il est de plus en plus souvent fait

état d'actes d'intimidation contre les journalistes, ce qui porte à s'interroger sur l'attachement du Gouvernement à la liberté d'expression. L'affaire très médiatisée d'un étudiant en journalisme qui, pour avoir distribué de la documentation sur les femmes et l'islam, a été condamné à mort pour blasphème en janvier 2008, illustre de très graves lacunes systémiques dans le fonctionnement du système de justice pénale. Le crime présumé n'est pas un délit aux termes de la loi afghane et pourtant l'étudiant reste en détention. L'affaire a été portée devant la cour d'appel.

A. Égalité des sexes

51. Le Plan d'action national pour les femmes afghanes a été adopté par le Conseil des ministres le 19 mai 2008. La Déclaration de Paris a réaffirmé l'engagement du Gouvernement et de la communauté internationale à appuyer la mise en œuvre de ce plan d'action. La MANUA, le PNUD et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme aident le Ministère des affaires féminines à améliorer sa capacité de coordonner efficacement la mise en œuvre du Plan d'action à tous les niveaux de gouvernance. Le projet du PNUD concernant l'égalité des sexes s'emploie actuellement à développer les capacités d'intégration des sexes dans sept ministères.

52. La violence sexuelle ou sexiste contre les femmes et les enfants est monnaie courante. Dans le système d'administration de la justice, la pénalisation des femmes qui ont été victimes de violence sexiste et la discrimination contre les femmes dans l'application du droit coutumier continuent d'être de graves sujets de préoccupation. Dans une affaire évoquée publiquement par mon Représentant spécial, deux hommes reconnus coupables d'un viol collectif perpétré à Sar-i-Pul en septembre 2005 ont été libérés en mai 2008 du fait, semble-t-il, de la corruption du système judiciaire. Néanmoins, la fréquence élevée des actes de violence sexuelle a été dénoncée par le Président et le Ministre de l'intérieur en août 2008; des initiatives menées par des institutions et programmes des Nations Unies en coopération avec les ministères compétents et des groupes de la société civile ont largement attiré l'attention sur de graves violations des droits des femmes.

B. Protection des civils

53. Pendant les huit premiers mois de 2008, la MANUA a enregistré au total 1 445 morts parmi la population civile, soit une augmentation de 39 % par rapport aux 1 040 civils qui avaient perdu la vie au cours de la même période en 2007. Sur ce total, 55 % étaient attribués à des attaques perpétrées par des éléments antigouvernementaux, 40 % par des forces progouvernementales et 5 % par des agents indéterminés.

54. La majorité des victimes civiles qui ont été attribuées à l'action des éléments antigouvernementaux ont été tuées à la suite d'attentats-suicides et d'attentats commis à l'aide d'engins explosifs artisanaux; le nombre des civils qui ont ainsi perdu la vie s'est élevé à 551 au cours des huit premiers mois de 2008. L'augmentation du nombre de ces victimes peut s'expliquer en partie par le recours plus fréquent aux attaques asymétriques perpétrées souvent dans des zones où se trouvent de nombreux civils. Les insurgés continuent de mener une campagne systématique d'intimidation et de violence contre les civils afghans qui sont perçus

comme apportant leur soutien au Gouvernement, à la communauté internationale et aux forces militaires. La MANUA a enregistré 142 exécutions sommaires perpétrées par l'opposition armée en 2008 et des douzaines de cas de menaces, d'intimidation et de harcèlement. Au nombre des victimes, on compte des médecins, des enseignants, des étudiants, des chefs tribaux, des fonctionnaires civils, d'anciens membres du personnel de police et d'anciens militaires et des ouvriers participant à des travaux de construction d'intérêt public.

55. Les frappes aériennes sont toujours responsables de la grande majorité des morts de civils attribuées aux forces progouvernementales. La MANUA a enregistré 393 victimes civiles ayant perdu la vie à la suite de frappes aériennes au cours des huit premiers mois de 2008. L'exemple le plus notable a eu lieu le 22 août dans le district de Shindand où, selon des rapports de l'ONU et d'autres rapports, 90 civils, dont 60 enfants, ont été tués. Cet incident a relancé le débat public sur les victimes civiles et l'utilisation des frappes aériennes dans les zones peuplées. Suite à la visite de mon Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés, un mécanisme de surveillance et d'établissement de rapports sur les graves violations commises contre les enfants dans les situations de conflit armé a été mis en place en application de la résolution 1612 (2005).

VIII. Situation humanitaire

56. La situation humanitaire s'aggrave. Les problèmes les plus pressants aujourd'hui sont la situation périlleuse de la sécurité alimentaire pour un sixième de la population et l'incidence du conflit sur l'accès du personnel des organismes humanitaires. En raison de la sécheresse, selon les estimations, 1,2 million d'enfants de moins de 5 ans et 550 000 femmes enceintes et allaitantes dans 22 provinces courent sérieusement des risques de malnutrition sévère.

57. L'appel conjoint pour faire face aux conséquences humanitaires de la hausse des prix alimentaires, qui a été lancé en janvier 2008, a permis de mobiliser la presque totalité du montant de 81,3 millions de dollars demandé pour assurer un filet de sécurité aux 425 000 foyers les plus vulnérables. La crise imminente a incité le Vice-Président Khalili et l'ONU à lancer, le 9 juillet 2008, un deuxième appel d'urgence conjoint pour faire face à la crise des prix alimentaires et de la sécheresse. Le montant demandé s'élevait à 404 millions de dollars pour soutenir près de 2 millions de personnes touchées par la situation actuelle, en plus des 2,6 millions de personnes ayant bénéficié d'une assistance au cours des six mois précédents. À ce jour, la mobilisation des ressources pour le deuxième appel a été lente, 32 % seulement de la totalité du montant demandé ayant été mobilisés. La réponse est également insuffisante pour qu'on puisse faire en sorte que les communautés vulnérables aient accès à l'eau. Ce manque d'accès risque d'entraîner des déplacements de population en raison des très graves pénuries d'eau dans certaines régions.

58. L'insécurité croissante continue de restreindre l'accès du personnel humanitaire aux communautés dans le besoin; 40 à 50 % du pays est inaccessible aux activités d'aide des Nations Unies, ce qui influe sur la prestation des services. Les attentats contre les convois d'aide sont perpétrés le long de la route périphérique reliant Kandahar dans le sud à Herat dans l'ouest et dans les provinces

centrales de Ghazni, Wardak et Logar. L'éradication de la poliomyélite dans les zones où opèrent les insurgés constitue un véritable défi.

59. Depuis le début de l'année, plus de 200 000 réfugiés afghans ont été rapatriés, essentiellement du Pakistan. Le camp de réfugiés/zone d'installation de Jalozaï dans la province frontalière du nord-ouest du Pakistan, qui accueillait quelque 100 000 réfugiés, a été fermé en mai 2008. La grande majorité des réfugiés sont retournés dans l'est de l'Afghanistan. Un grand nombre des familles qui étaient rentrées en Afghanistan ont de nouveau été déplacées dans le pays, n'ayant pu retourner dans leurs foyers en raison de l'insécurité, des conditions socioéconomiques difficiles ou des différends concernant la propriété foncière. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ces rapatriés avaient toujours besoin de toute urgence d'une assistance humanitaire. Le Gouvernement afghan et le HCR ont fixé au 19 novembre 2008 une conférence internationale pour le retour et la réintégration. Les participants à cette conférence examineront le calendrier du retour des réfugiés au-delà de 2009. Ils s'emploieront à mobiliser l'appui pour les activités de retour et de réintégration ou de développement en cours, comme il est indiqué dans le volet de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan concernant les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées.

60. La situation générale en ce qui concerne les personnes déplacées à l'intérieur de l'Afghanistan s'est également détériorée. Le conflit armé dans le sud, les troubles ethniques dans les zones de Behsud et l'incidence potentielle de la sécheresse dans le nord (Faryab, Jowsian et Sar-i-Pul) et dans l'ouest (Badghis et Ghor) du pays ont entraîné de nouveaux déplacements de milliers d'Afghans.

IX. Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan et Conseil commun de coordination et de suivi

61. Comme il est indiqué dans mon rapport spécial (S/2008/434), plus de 80 délégations ont participé à la Conférence de Paris que j'ai coprésidée avec les Présidents afghan et français. La Conférence, au cours de laquelle a été lancée la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan, a débouché sur des annonces de contribution d'un montant total de 21,4 milliards de dollars.

62. Le Conseil commun de coordination et de suivi s'est réuni le 6 juillet et le 9 septembre 2008 pour discuter de la mise en œuvre de la Stratégie et des engagements pris dans la Déclaration de Paris. Un accent particulier a été mis sur la gouvernance, l'efficacité de l'aide et la lutte contre la corruption. À la suite de la Conférence de Paris, le Conseil commun de coordination et de suivi a accepté une proposition de mon Représentant spécial tendant à rationaliser son processus de décision en remplaçant les nombreux groupes consultatifs par trois comités permanents correspondant aux trois piliers de la Stratégie, à savoir : la sécurité; la gouvernance; l'état de droit et les droits de l'homme; le développement économique et social. Cette réforme viserait à amener le Conseil commun à mettre davantage l'accent sur la mise en œuvre et à le rendre plus souple dans un environnement en pleine mutation et plus orienté vers la recherche de solutions. Mon Représentant spécial a également proposé que la capacité de la MANUA d'appuyer le Conseil commun, de fournir des avis stratégiques et d'assurer une meilleure coordination de l'action des donateurs soit augmentée dans le budget de la Mission pour 2009.

63. À la suite de la Conférence de Paris, la MANUA a entrepris de renforcer la coordination de l'action des donateurs et l'efficacité de l'aide. Des mesures tangibles consistent notamment à aider le Gouvernement à préparer le chapitre Afghanistan de l'enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et à élaborer une stratégie d'efficacité de l'aide. La collecte de données pour cette enquête est actuellement en cours, ciblant les donateurs bilatéraux, les organismes et programmes des Nations Unies et les entreprises privées en vue de fixer des indicateurs pour renforcer la collaboration et la coordination au titre de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan. Le Gouvernement afghan a également entrepris une étude sur l'incidence économique locale de l'aide internationale pour le développement et sur les progrès accomplis s'agissant d'honorer les engagements énoncés dans le Pacte pour l'Afghanistan en ce qui concerne l'utilisation des ressources locales aux fins du développement.

X. Opérations de la MANUA et appui à la Mission

64. La Mission se prépare à ouvrir de nouveaux bureaux provinciaux, ce qui renforcera davantage les capacités offertes en matière de bons offices par ses 17 bureaux locaux actuels et élargira son rayon d'action.

65. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport spécial, la MANUA aura besoin de renforcer ses capacités dans plusieurs domaines essentiels pour être en mesure de faire face aux priorités définies dans son mandat et à la Conférence de Paris. Dans le projet de budget de la MANUA que je présenterai bientôt à l'Assemblée générale, on trouvera plus de détails sur un accroissement sensible des effectifs, quelques réformes structurelles et une augmentation du matériel essentiel de sécurité.

66. Si les taux élevés de postes vacants et le maintien du personnel au service de la Mission continuent de poser des problèmes dans le contexte de sécurité actuel, une action concertée visant à réduire ces taux a donné quelques résultats positifs. Le nouveau versement au personnel de la Mission d'une indemnité spéciale constitue une mesure importante devant contribuer à aider au recrutement et à la fidélisation du personnel, qu'il faudrait envisager d'étendre aux Volontaires des Nations Unies travaillant avec la MANUA.

XI. Observations

67. Le présent rapport brosse un tableau mitigé de la situation en Afghanistan. Indépendamment des progrès enregistrés dans certains domaines, mon impression générale est que la situation dans le pays s'est détériorée au cours des six derniers mois. Néanmoins, je demeure fermement convaincu que la tendance négative peut être inversée. La Conférence de Paris, qui s'est tenue en juin, a offert un programme et une feuille de route. Le défi que nous nous devons de relever ensemble à présent est de donner suite aux engagements pris au cours de la Conférence.

68. En définitive, le succès dépendra de notre capacité d'accomplir une « percée politique » qui mobilise la détermination politique de nous attaquer aux questions pour lesquelles l'action de la communauté internationale et des Afghans a été insuffisante, et d'accélérer les progrès là où des gains ont été

réalisés. Les Afghans, dans l'ensemble du pays, doivent être en mesure de voir et d'enregistrer plus concrètement les résultats et les avantages de l'aide qui, selon ce qu'on leur dit, a été annoncée en faveur de leur pays. Ils doivent constater que la corruption est punie et la compétence récompensée. Les civils doivent être protégés, non seulement du terrorisme et de l'insurrection, mais aussi des conséquences fortuites des opérations militaires progouvernementales. Ils doivent éprouver un sentiment de confiance plus profond en la communauté internationale, aussi bien civile que militaire, et en particulier envers leur propre gouvernement.

69. Je suis convaincu que pour parvenir à cette fin, un changement de rythme et d'orientation s'impose. Il est évident que nombre des engagements pris à Paris ne peuvent être réalisés à court terme. Néanmoins, toutes les parties à la Conférence de Paris doivent tout mettre en œuvre pour honorer aussi vite que possible les engagements qu'elles ont pris. Il est primordial que les Afghans commencent à constater rapidement et clairement que nous nous sommes engagés sur une autre voie, qui ne manquera pas de produire des résultats.

70. Le programme de la Conférence de Paris est clair. Il est l'expression d'un engagement majeur à mettre en œuvre et à appuyer sans réserve la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan afin de s'attaquer aux priorités essentielles telles que la mise en place d'institutions solides et fiables et l'augmentation de la production agricole et énergétique. Il s'agit, avant tout, d'un engagement commun de la communauté internationale et du Gouvernement afghan à améliorer l'efficacité de l'aide et à lutter contre la corruption.

71. L'Organisation des Nations Unies et mon Représentant spécial pour l'Afghanistan, Kai Eide, ont demandé à maintes reprises que des mesures soient prises immédiatement pour commencer à donner suite à ces engagements. Ce sentiment d'urgence a plusieurs fois été souligné. Trois mois après la Conférence de Paris, nous devons tous démontrer que nous sommes disposés à honorer ces engagements.

72. Mon Représentant spécial a été chargé de coordonner l'action de la communauté internationale dans ses relations avec le Gouvernement afghan. Son mandat ne pourra être mené à bien que si toutes les parties prenantes sont prêtes à coordonner leurs opérations et à faire en sorte que leurs politiques soient conformes aux engagements de Paris. Si cette volonté n'est pas clairement exprimée, la MANUA et mon Représentant spécial ne pourront pas réussir leur mission.

73. C'est pourquoi j'estime qu'il importe de souligner que si la Conférence de Paris constitue un événement important, elle doit être considérée comme plus qu'un événement et être utilisée comme un instrument pour inverser les tendances négatives, inspirer le public afghan et donner plus confiance à la communauté mondiale des amis de l'Afghanistan. À Paris, un certain nombre d'intervenants ont souligné le sentiment d'urgence qui doit, à présent, se traduire en actes concrets.

74. Je tiens à remercier mon Représentant spécial pour le travail qu'il a effectué inlassablement depuis qu'il a pris ses fonctions en mars et à exprimer ma gratitude à tout le personnel de la Mission pour son dévouement et sa

persévérance. Je salue la détermination dont ils font preuve dans l'exercice de leurs fonctions dans des conditions difficiles et dans un milieu aussi éprouvant. Je tiens également à remercier tous les partenaires de la Mission, y compris l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que les organismes d'aide humanitaire, les États Membres et les autres organisations internationales pour leur appui indéfectible à la MANUA.
